



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE - 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 22.131

- PROCES-VERBAL -

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 23 septembre 2022, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p><i>Conseillers présents :</i> M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc M. MARLOT Loïc Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. JOLIE Pascal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine Mme NOËL Laure Mme GUILLOU Elodie M. SENEAL Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José Mme HEMBERT Axelle M. SERGENT Didier Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine M. FERNAGUT Joël</p>	<p><i>Conseillers absents excusés et représentés :</i> Mme BARDEAUX Sandrine Mme DUQUESNE Cécile Mme SAUVAGE Edith M. BUTCHER Gérard Mme DREUSLIN Estelle M. LEPRETRE Médéric M. LAMIRAND Christophe</p> <p><i>Conseiller absent non excusé :</i> M. PORTUESE Aurélien</p>
---	--

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur Gilbert, Directeur Général des Services afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Madame Ludivine DAUSQUE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 28 voix « POUR ».

Avant de démarrer l'examen des questions écrites, **Monsieur le Maire** souhaite faire part de plusieurs messages : « Régulièrement, le Conseil Municipal m'autorise à solliciter auprès de différents partenaires leur participation financière pour accompagner des projets communaux. Pour autant, il n'est pas informé si la subvention est accordée. Aussi, dans un souci de transparence, j'informe désormais le conseil municipal, à chacune de ses sessions, des subventions qui ont été notifiées.

Depuis notre dernière séance plénière, elles concernent les participations financières d'un montant de :

- **137.040,33 €** de la part de la Fédération Départementale d'Energie pour la phase 1 de l'avenue Foch,
- **134.119 €** de la part du Département du Pas-de-Calais pour la restauration de l'Eglise Immaculée Conception,
- **50.972,41 €** de la part de la Fédération Départementale d'Energie pour la phase 2 de l'avenue Foch.
- **15.520 €** de la part de la Fédération Départementale d'Energie pour le programme d'amélioration de l'éclairage public 2022.
- **11.107,14 €** de la part de l'Etat pour une compensation au titre de l'abaissement de l'âge d'instruction dans les écoles maternelles,
- **6.379 €** de la part du Département du Pas-de-Calais pour le rucher communal,
- **500 €** de la part du Rotary Club de Wimereux pour le rucher communal,

Soit un total cumulé de **860.267,53 €** de subventions notifiées.

Le 31 août 2020, **l'association Gedeam** a déposé plainte contre l'entreprise Colas et la ville de Wimereux concernant le terrain sud.

Les services ont été entendus, des travaux ont été engagés pour la somme de 20.000 €. Monsieur le Procureur, le 12 septembre 2022, a décidé que cela ne justifiait pas de poursuite pénale et a donc classé la plainte sans suite.

Je fais maintenant le point sur le projet immobilier du 9, rue Jeanne d'Arc.

Je rappelle brièvement les faits.

Deux ans avant notre élection, la « SCCV Wimereux, rue Jeanne d'Arc » dépose un permis de construire pour la création d'un collectif de 18 logements au 9 rue Jeanne d'Arc.

Monsieur le Maire refuse le permis sur la base des arguments liés à sa non intégration architecturale, à la sécurité publique et le non-respect du coefficient d'espaces verts minimal.

Le pétitionnaire conteste le refus de la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille. Entretemps, nous sommes élus et bien entendu, nous confirmons cette position que nous défendons devant le juge. Celui-ci, le 21 juillet 2021, nous donne raison.

Pour autant, le pétitionnaire fait appel devant la Cour Administrative d'Appel de Douai. Celle-ci, le 22 août 2022, annule le premier jugement, donne raison à la « SCCV Wimereux, Jeanne d'Arc » et ordonne à la ville de lui produire un permis de construire tacite.

Pendant cette période de quatre ans, alors même que la procédure judiciaire était en cours pour le premier permis, le promoteur a déposé deux autres permis sur le même immeuble. Tous les deux, je les ai refusés.

La situation est donc la suivante : nous avons d'un côté, un promoteur qui a déposé trois dossiers sur un même immeuble, tous les 3 refusés par la Mairie et de l'autre une juridiction qui oblige la Mairie à lui accorder une autorisation sur un projet vieux de 4 ans. Or que s'est-il passé depuis 4 ans ? Il y a eu l'adoption d'une nouvelle servitude d'urbanisme : le Site Patrimonial Remarquable (SPR), la ville continue de perdre ses habitants, des classes des écoles publiques sont menacées, une nouvelle équipe municipale a été élue.

Ce projet est aujourd'hui totalement anachronique.

Il n'est plus en adéquation avec ce qu'est notre station et surtout avec le modèle que nous voulons qu'elle soit dans les années à venir.

De nombreuses anomalies et incohérences persistent dans le projet, notamment par rapport à l'emplacement du parking au regard de la sécurité publique et le phénomène de submersion marine.

Quiconque connaît le quartier, totalement saturé dès les beaux jours et souvent submergé lors des grandes tempêtes, le sait.

Mais il est vrai que le droit et le bon sens font rarement bon ménage.

A ce stade, la question n'est plus de se tourner vers le passé en recherchant quelques responsabilités, mais bien sur l'avenir.

S'il y a une chose dont je suis sûr, c'est que le bon sens doit l'emporter et que cela ne peut se faire que collectivement.

C'est pour cela que j'en appelle solennellement à la responsabilité de chacun.

A la responsabilité des services de l'Etat qui vont exercer leur contrôle de légalité dans le cadre du permis de construire tacite,

A la responsabilité de celles et de ceux qui considèrent que ce permis tacite peut être contesté,

A la responsabilité du promoteur qui certes peut se prévaloir d'un jugement, mais peut également entendre les attentes des wimereusiens,

En ce qui nous concerne, nous prenons nos responsabilités.

J'introduis, au nom de la Ville, un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. »

*Intervention de **Mme Papyle** : « Je voudrais vous informer et informer le Conseil Municipal qu'étant absente pendant quelque temps de Wimereux, j'ai demandé que les documents préparatoires du Conseil me sois communiqué par mail. Ce qui s'est déjà fait et n'a pas posé problème. Or cette fois-ci je ne les ai jamais reçus. J'en ai pris possession lundi en fin de matinée donc hors délai et c'est en téléphonant au secrétariat que j'ai*

appris qu'une réunion, qu'une commission générale avait lieu à 14 H. Donc je n'étais pas informée et j'avais pris d'autre disposition. Donc je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je demande que cette annonce soit inscrite au PV. Par ailleurs, je voulais juste vous poser une question sur cette commission parce que la commission générale, dont je n'ai pas eu la convocation, si vous me confirmez l'invitation, je ne me souviens pas que l'on ait installé de commission générale. Je me souviens que l'on ait installé une commission à l'installation de Conseil, « Urbanisme et Travaux » qui s'est réunie, « Finances » qui s'est réunie, jeunesse et sports, je ne sais pas si elle s'est réunie, « Fêtes Tourisme et Culture », elle s'est réunie, « Sécurité et Occupation du Domaine Public », je pense qu'elle s'est réunie quelques fois, « Enseignement et Petite Enfance », par contre, elles ne sont jamais réunies. Et « générale », je ne sais pas ce que sais. Alors est-ce qu'il y a eu un Conseil Municipal où l'on a décidé cette commission de travail.

M. le Maire « Pour votre information, et comme tout le monde a bien reçu sauf vous apparemment ?

M. Sergent « Non on est deux ! »

M. le Maire « Vous êtes deux. Je vous apporterai une réponse ultérieurement par rapport à vos mails que vous avez reçus mais qui n'ont pas été ouverts. »

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_09_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET « VILLE » - EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 2 pour la Ville et apporte les quelques précision suivantes :

011 - charges à caractère général. Les charges de personnel sont importantes sur cette décision modificative. Puisque le point d'indice a été revalorisé à tous les agents au mois de juillet. Ce point d'indice a été augmenté. Cela fait 3,5 %. Ensuite, les agents ont eu une année de bonification annuelle. Il est évident que les charges liées au personnel ont augmenté. Cette augmentation est de l'ordre de 100 000 euros. Au vu de l'inflation, c'est logique que les salaires doivent être augmentés. Mais il n'y a pas de compensation donc c'est la Commune qui doit gérer cette situation.

Equilibre avec un effort au niveau du budget : voir ce qui peut être reporté sur l'année prochaine sans problème majeur :

-1150 : Fournitures de petit équipement, c'est sur le service de l'économat

-3000 : Fournitures de voirie, c'est du sable que l'on devait mettre sur l'aire de jeux sur la digue Nord

Acquisition de livres, c'est une dépense en plus car nous devons justifier d'une subvention.

-4000 : entretien de l'allée des cimetières qu'on a diminué
-63 000 : c'est de la voirie, travaux d'ADAP (-27 000 et entretien de la voirie
-35 000 de voirie que l'on ne va pas faire cette année)
-3500 c'est l'entretien des véhicules
-6500 c'est les eaux de baignade
30 400 € mise en place de la navette, c'est une dépense supplémentaire.

M. Sergent souhaite poser des questions en cours.

M. Sergent « Au niveau des transports collectifs pour les 30 400 €, on a regardé en 2021, vous étiez à 46 200 €, en 2022 73 420 € parce qu'il y a eu plus de transports scolaires et là on remet 30 400 €. A quoi cela correspond ?

M. Boutleux « c'est la navette ! »

M. le Maire « C'est la navette gratuite, la navette des plages. »

M. Sergent « Donc c'est la participation de la Ville ?

M. Boutleux « C'est une dépense supplémentaire !

Mme Papyle « Mais cela correspond à quoi ? Est-ce que c'est la location de la navette en sachant que c'est la navette Marinéo ?

M. Boutleux « Oui c'est le coût de la navette des plages cet été ça a été 30 400 euros

Mme Papyle « Ça comprend le personnel ? le gazoil ? et la location de la navette ?

M. Boutleux « La location, le chauffeur et tout ! »

Mme Papyle « Donc la commune de Wimereux a loué la navette à la C.A.B. ?

M. le Maire « Tout à fait. A Marinéo, ce n'est pas la C.A.B. c'est Marinéo»

M. Boutleux « C'est Marinéo qui nous a fait globalement avec le chauffeur, le gazoil, 30 400 euros. »

M. le Maire « Il y a eu une mise en concurrence et c'est Marinéo qui l'a remporté. C'est un contrat que l'on a signé avec eux

M. Boutleux poursuit avec la DM :

« -7500 c'est le curage des bassins de la Baie Saint Jean
Chapitre 012, c'est les augmentations de charges de personnels. Il est évident qu'il y a déjà eu une année de bonification donc les agents sont montés d'échelon plus vite.

D'habitude on augmente d'environ de 2,5 %. Par rapport au budget on va arriver par rapport au CA 2021 à une augmentation de 5,9 %.

Le chapitre 012 charge de personnel « 65 » c'est aussi charges de personnel et ensuite 67 charges exceptionnelles, 5000 € qui n'ont pas été dépensés car c'est pour les bourses aux étudiants qui n'ont pas été données. Donc il reste 5000 €.

En recette de fonctionnement, il y a un changement d'imputation entre le 013 et le 74. Les 50 000 en 013 vous les retrouvez au 74. Les 2290 € c'est une dotation de l'Etat pour la protection de la biodiversité.

-2100 c'est la subvention qui a été inscrite à tort.

Autres produits de gestion courante : 17 000 € c'est le reversement complémentaire pour la gestion du Camping.

Dépôts et cautionnements reçus : c'est au bout de la Digue, la caution du Two-sisters. »

Mme Papyle souhaite revenir sur un point.

Mme Papyle « C'est sur les dépenses de fonctionnement et charges à caractère général, il y a -63 000 €, on est bien sur le poste entretien et réparation voirie donc réparation de routes, il y avait 76 000 € je crois à peu près de prévu donc qu'est-ce qui ne sera pas fait ?

M. Boutleux « Signalisation horizontale -1000 €, travaux d'ADAP -27000 €, l'entretien de la voirie -35000 €. Ce sont des efforts effectués par les services mais ce sont des efforts calculés.»

Mme Papyle « Je peux revenir sur deux autres postes ? »

M. Boutleux « Oui. »

Mme Papyle « Les 2 100 € des livres, c'est du crédit ou des dépenses ? »

M. Boutleux « Il y a deux choses. Tout d'abord, on fait 2 100 € en dépense, cela correspond à une acquisition de livres. Parce que nous avons eu une subvention de 2 100 et l'acquisition de livres n'avait pas été faite. Après en investissement, c'est moins 2 100 parce que cela avait été inscrit à tort.

M. Papyle « Je vous explique pourquoi je vous pose la question, je me suis souvenue qu'entre les frais d'inscriptions de la bibliothèque etcetera, avait dû avoir un bénéfice de 2 200 ou 2 300 €. C'est le report de cette somme ?

M. Boutleux « Non ça c'est une subvention. »

Mme Papyle « Une dernière chose, c'est sur les charges de gestion courante, il y a un libellé « indemnités, frais de mission, formation des maires mais pour les formations, il y a un budget pour ça ! Parce que là il y a 2000 € en plus si j'ai bien compris »

M. Boutleux « Charges aux personnels suite aux revalorisations ? C'est ça ? 2090 ?

Mme Papyle « Oui c'est ça, 6131 ? »

M. Boutleux « C'est toujours le personnel. C'est toujours des frais au niveau du personnel. »

Mme Papyle « Non mais je vous pose la question car c'est écrit indemnités, frais de mission, formation des maires, adjoints et conseillers mais il y a un poste pour ça normalement !

M. Boutleux « Ah oui ceux sont des indemnités qui sont également liées au point d'indice. Les augmentations sont indexées. Et les 725, ce sont les indemnités de retraite. »

Mme Rousseau « Est-ce que l'on peut avoir une précision par rapport à la navette Marinéo, au coût de location de la navette des plages. Lors de la commission vous nous avez présenté la fréquentation. Est-ce que vous allez le faire ce soir pour que les wimereusiens soient informés ?

M. le Maire « Il y a une question orale à ce sujet-là. On va y répondre après. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET « CAMPING MUNICIPAL » - EXERCICE 2022.

M. Boutleux présente la Décision Modificative n° 2 pour le budget du Camping Municipal et apporte des précisions comme suit :

Dépenses de fonctionnement – 011 – 2150 € pour raccorder un mobil home
2100 € point d'indice à l'augmentation du personnel. Il y a aussi le personnel PEC, les CDD qui ont eu aussi l'augmentation d'indice.

Atténuation de produits 014 – 5000 € C'est la taxe de séjour redonnée à l'Office de Tourisme intercommunal. Ces 5000 €, on les retrouve en recette.

Chapitre 65 – 17 000 €, c'est du Camping que l'on reverse sur le budget général

Virement à la section d'investissement : pour équilibrer les comptes.

Recettes de fonctionnement 48 000 € ce sont des redevances et la taxe de séjour qui est rentrée de 5000 €.

Dépenses d'investissement – chapitre 21 – 26 823,80 € c'est l'achat d'un nouveau mobil home. En fait, on a revendu 2 mobil homes de l'ordre de 9000 € chacun, c'est-à-dire 18 000 €. Et on rachète des mobil homes que l'on met à la location. Il y a des personnes au camping qui sont prêtes à acheter des mobil homes d'occasion. »

M. Sergent « Les 5000 € pour l'Office de Tourisme, c'est à titre général pour tous les offices de tourisme qui sont pilotés par la CAB ou c'est un transfert interne à l'office de tourisme de Wimereux ? »

M. Boutleux « C'est un transfert de l'office de tourisme de Wimereux sur la CAB. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait d'autres questions, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à **M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.**

DELIBERATION N° 2022_29_06_3 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT D'HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-NEUF CENTIMES (879,59 €).

M. Boutleux informe l'Assemblée que ce sont des dossiers de taxes et produits irrécouvrables et que cela concerne 22 dossiers dont certains sont assez anciens.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à **M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.**

DELIBERATION N° 2022_29_06_4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

M. Boutleux présente ladite délibération et précise que cela concerne des agents qui ont changé de grade. Ce sont des agents qui ont eu une promotion.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire** passe la parole à **Mme Papyle.**

Mme Papyle « J'avoue qu'avec la gestion du personnel, je m'y perd un peu. Cela fait plusieurs Conseils où à chaque fois il y a des ajustements. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un organigramme à titre informatif ? »

M. Boutleux « Là il est ajusté justement. Ça a été justement apuré. Parce qu'en fait il y a toujours un problème entre l'effectif budgétaire et l'effectif pourvu. Il y a des postes qui sont ouverts et qui ne sont pas pourvus et c'est pour cela que l'on apure. »

Mme Papyle « Ce n'était pas le sens de ma question. Ma question est un peu plus précise en fait. Il y a des demi-postes qui ont été créés par exemple. Je pense au poste supplémentaire pour appuyer le travail du DGS. »

M. le Maire « C'est une réorganisation interne, on n'a pas embauché. »

Mme Papyle « Non mais je n'ai pas parlé d'embauche. J'aimerais bien savoir qui fait quoi car ce n'est pas évident de savoir à qui s'adresser quand on a une question toute bête à poser. »

M. Boutleux « De toute façon quand vous avez une question à poser vous vous adressez au secrétariat de M. le Maire qui vous indique le chef de service disponible. Vous ne pouvez pas aller voir les agents comme ça. L'organisation c'est nous qui en sommes responsables. »

Mme Papyle « Cela n'a rien à voir »

M. Boutleux « On ne va pas vous donner l'organigramme pour savoir que tel agent fait telle chose ! »

Mme Papyle « C'était le sens de ma question, vous refusez, je prends acte. »

M. le Maire « C'est notre organisation. »

M. Sergent « Vous refusez comme vous avez refusé de nous donner les critères des attributions de subventions pour les associations. »

M. le Maire « Lors d'une commission, on abordera ces sujets et on vous expliquera bien le fonctionnement et les tableaux des effectifs communaux. »

Mme Papyle « Je reviens sur ce que vient de dire Didier quoi qu'on demande on n'a jamais la réponse adaptée à la question. »

M. Boutleux « Cela dépend si la question est valable par rapport à ce que vous demandez. »

Mme Papyle « Non monsieur ! »

M. Boutleux « C'est nous qui avons été élus au niveau de la Mairie. Nous avons une réorganisation du personnel que nous avons repris tel qu'il était avant. Il y a eu quelques changements c'est tout. »

Mme Papyle « J'entends je prends acte. Mais ce que je dis c'est que ce que vient de dire Didier est juste. On demande un détail sur les dépenses engagées par exemple sur les manifestations, on ne les a pas. C'est l'exemple dernièrement passé. Quoi qu'on fasse on n'a rien. Donc si on n'a rien on va finir par appuyer sur le champignon à la vitesse supérieure. »

M. le Maire « Je pense que sur les manifestations, on vous a donné les sommes. Vous nous avez donné une feuille avec des manifestations et on vous a répondu ! »

Mme Papyle « Vous n'avez absolument pas répondu Monsieur le Maire. Vous nous avez donné le montant global des dépenses engagées. Vous n'avez absolument pas répondu à la question précise. Mais bon ce n'est pas le débat mais c'est pour rebondir sur ce que vient de dire Didier.

M. Boutleux « On répond à vos questions et on vous montre le plus possible sur le fonctionnement de la Mairie. »

Mme Papyle « Non quand on demande des documents, on ne les a pas. »

M. Sergent « Là vous dites que pour l'organigramme, on n'en reparlera à une prochaine commission ? C'est ça ?

M. le Maire « Oui tout à fait. On vous montrera l'organigramme. »

M. Sergent « Mais vous vous étiez engagés aussi, au bout de la 3^{ème} question lorsque je demandais le fameux plan pluriannuel pendant votre mandature que ce soit pour l'urbanisme et le reste, vous avez dit en Conseil, vous l'aurez à la prochaine commission urbanisme, c'était en fin 2021. On ne l'a toujours pas eu. »

M. Boutleux « On a fait une commission générale, vous avez bien vu qu'on a proposé un plan pluriannuel d'investissement ! On a parlé des quais !

M. Sergent « Il n'y a pas que les quais ! »

M. Boutleux « On a parlé du total d'investissement que la Commune pouvait... »

M. Sergent « On ne se comprend pas et on ne se comprendra jamais. Un plan pluriannuel ça intéresse tous les sujets sur la mandature. Ce n'est pas un quai par ci, un parking par là. »

M. le Maire « Chacun sa façon d'organiser. On n'a pas la même vue, c'est notre façon de travailler. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTE.

M. Boutleux présente ladite délibération et informe les Elus qu'il s'agit d'une personne partie en retraite et qui est remplacée au 1^{er} octobre 2022 pour les services techniques.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : 26 VOIX « POUR »
2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine) puisqu'absence d'organigramme.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_6 : GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL - PROTOCOLE D'UTILISATION DES BADGEUSES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL MUNICIPAL PERMANENT - VILLE ET C.C.A.S. - MODIFICATIONS.

M. Boutleux présente la délibération et informe l'Assemblée que cela correspond à un changement de fonctionnement au niveau de la Petite Enfance qui fonctionnait jusqu'alors à 35 heures par semaine. Avec accord du personnel de la Petite Enfance, l'ensemble des agents va travailler à 37 H avec RTT comme l'ensemble du personnel communal. Ceci va permettre à partir de septembre, l'ouverture le lundi matin de la halte-garderie. Par ailleurs, la halte-garderie ne fermera plus qu'une semaine pendant les vacances de Noël.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_29_06_7 : MODIFICATION DU TRACE DE LA VELOMARITIME/EUROVELO 4 (EV4) POUR LA PARTIE INTRAMUROS DE WIMEREUX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire expose la délibération au Conseil Municipal.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, **M. le Maire** passe la parole à **Mme Papyle**.

Mme Papyle « Est-ce que vous avez travaillé avec l'association de cyclistes ? »

M. le Maire « C'est un tracé qui a été fait en concertation, c'est la C.A.B. qui l'a tracé également, eux ont travaillé avec les deux associations de cyclistes sur le territoire. »

Mme Papyle « Donc la C.A.B. travaille avec l'Adav ? »

M. le Maire « Oui tout à fait. »

Mme Papyle « A Wimereux, ce n'est pas possible de travailler avec l'Adav. »

M. le Maire « C'est le tracé de la C.A.B. C'est la C.A.B. qui a fait les travaux. »

Mme Papyle « C'est juste une question. »

M. le Maire passe la parole à **Mme Rousseau**.

Mme Rousseau « Je vous en ai parlé lundi mais y a-t-il une signalétique suffisante pour que les touristes se rendent compte de cette VéloMaritime. Parce qu'on a remarqué que beaucoup de cyclistes, hors coureurs cyclistes, prenaient les ponts, l'avenue Mitterrand en entier au lieu d'utiliser le tracé. »

M. le Maire « Actuellement le tracé est en cours donc au fur et à mesure ils avancent et font le tracé mais quand le tracé final sera effectué, il y aura une signalétique plus importante et appropriée. »

Mme Rousseau « D'accord. Merci. »

M. Sergent « Une simple remarque le tracé est très bien puisqu'il longe la côte mais il n'intéresse pas intramuros et les Wimereusiens. »

Mme Papyle « C'était le sens de ma question tout à l'heure. A Wimereux, ce n'est pas possible de travailler avec l'Adav sur les itinéraires cyclistes ».

M. le Maire « Ça c'est la traversée de l'EV4 qui traverse les communes. Après intramuros, il y a des choses qui sont faites. On y travaille. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 26 VOIX « POUR »
 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Laviéville, Conseillère Municipale.

DELIBERATION N° 2022_29_06_8 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL NOUGATINE.

Mme Laviéville présente la modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil Nougatine.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Sergent.

M. Sergent « J'ai une question que j'avais posée lors de la commission générale, il était prévu lors de la préemption du mini-golf, que Nougatine s'étendrait vers le mini-golf. Actuellement, il n'y aura que des travaux sur l'aménagement intérieur, est ce qu'à terme il y aura des travaux d'extension sur le territoire du mini-golf ?

M. le Maire « Il y a des travaux internes car il y a des règles obligatoires qui ont changé au cours des mois. C'est une obligation légale d'effectuer ces travaux. Il y a certaines choses qui n'allaient pas donc on rectifie pour la sécurité des enfants. Dans notre mandat, on avait prévu une extension pour accueillir un peu plus d'enfants. C'est en cours. »

M. Sergent « D'accord. Merci. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Bernard, Conseillère Municipale.

DELIBERATION N° 2022_29_06_9 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU RELAIS PETITE ENFANCE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Mme Bernard expose la délibération.

M. le Maire « Y a-t-il des questions ? »

Mme Papyle « A terme j'aimerais savoir s'il y a aura communication de ces conventions d'objectifs ? S'il est possible de nous les communiquer ? »

M. le Maire « Oui on vous les transmettra par mail, ça va ? »

Mme Papyle « D'accord à condition que votre messagerie fonctionne. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait encore des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2022_29_06_10 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BON AIR - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'AIRE DE STATIONNEMENT DU BON AIR.

Monsieur le Maire présente la délibération à l'Assemblée.

M. le Maire « Y a-t-il des questions ? »

M. Sergent « Comme je l'ai posé en commission générale, il y a une étude qui a été demandé par l'agence de l'Environnement, qui a mon sens n'est pas aboutie. La présentation du Département était très bien faite, ça il n'y a rien à redire là-dessus. Par contre au niveau du site patrimonial remarquable, à aujourd'hui c'est un territoire qui est encore en redéfinition. Pour ma part, je ne sais pas s'il est judicieux de lancer cette opération maintenant. »

M. le Maire « Il est requalifié c'est tout. »

M. Sergent « Ça veut dire quoi requalification ? Ça veut dire que l'on peut faire ce qu'on veut ? »

M. le Maire « Requalifié en aire de stationnement ! »

Mme Papyle « Ils mettent des parkings partout ! »

M. le Maire « Ce n'est pas du parking, c'est de l'aire de stationnement ! »

Mme Papyle « Aire de stationnement partout ! »

M. le Maire « Vaut mieux voir des aires de stationnement aux extrémités de Ville, que de les voir dans les rues. »

Mme Papyle « Ce n'est pas des sorties de Ville là ! Les deux tiers des habitants habitent là, d'accord ! »

M. Sergent « Le but c'est de remplacer le parking des Allemands ? »

Mme Rousseau « Est-ce que vous avez une réunion de quartier ? Avez-vous parlé aux riverains pour savoir ce qu'ils en pensaient ? »

M. le Maire « Aujourd'hui, il est déjà occupé. »

Mme Rousseau « Oui il a été très occupé cet été. »

M. le Maire « Oui très occupé cet été mais pas très bien occupé. On est tous bien d'accord là-dessus. Donc à un moment donné, il fallait prendre des décisions pour qu'il soit occupé correctement et redéfinir son orientation. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : **26 VOIX « POUR »**
 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_11 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 POUR L'EXERCICE 2021 - COMMUNICATION.

M. Boutleux communique le rapport annuel pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Le rapport communautaire est présenté par nature comptable (résultats budgétaires) et par fonction comptable.

M. Sergent « J'ai une question, je suis un grand naïf dans le camembert relatif aux dépenses d'équipement en 2021 en fond de concours, l'urbanisme est titré à 20 %. Qu'est qu'il y a dans l'urbanisme à 20 % ? »

M. Boutleux « Il y a eu le parking ! »

M. Sergent « Et l'assainissement c'est que 4% ? Et l'eau 2% ?

M. Boutleux « En fait l'urbanisme c'est 20%, il y a la collecte pour 21 %, vous savez déjà qu'en 2021, il y a eu un emprunt d'un million d'euro pour la revalorisation des déchets. Ce qui a entraîné une augmentation de la taxe foncière. En général, les gens payaient environ 15 € de plus à l'année. »

M. Sergent « Je me posais la question sur l'eau et l'assainissement parce qu'on sait tous les problèmes qu'il y a 30 % de perte d'eau dans les réseaux de distribution. Et l'assainissement c'est l'une des questions que j'ai abordée en commission générale en question orale sur les dysfonctionnements de l'assainissement notamment sur le réseau de Wimereux.

M. Boutleux « Mais c'est vrai que c'est une préoccupation l'eau et l'assainissement, il y a du travail qui est fait dessus. »

Mme Papyle « Ah ben on ne les a pas vu les gens de la CAB en commission lundi pour la question de l'eau. Il n'y avait personne. Et justement c'est un sujet qu'on avait abordé en commission, qu'il va falloir travailler sérieusement sur la perte d'eau des réseaux. »

M. Boutleux « De toute façon, on sait très bien que sur la commune de Wimereux, on doit rencontrer la CAB pour voir un peu tous les problèmes au niveau de l'assainissement parce que c'est vrai on a des problèmes au niveau de la rue André Messager, rue Pierre Wimet, et à plusieurs endroits dans la Commune où c'est vrai qu'on n'avance pas depuis quelques années. On ne résout pas forcément le problème sur le fond. »

M. Sergent « On ne va pas reprendre la question orale mais j'avais évoqué en commission générale quand on voit, c'est ma rue je suis désolé, rue Pierre André Wimet quand il y a des pluies torrentielles, les regards d'eaux pluviales remontent et il y a du papier hygiénique qui remonte. Il y a quand même un gros problème. »

M. le Maire « Depuis lundi on travaille là-dessus justement. On a missionné Monsieur Richet pour travailler avec la C.A.B. rapidement sur ce dossier. »

M. Boutleux « On va faire tous les trois mois ou six mois des réunions pour voir si on avance. C'est vrai que les coûts sont tout de suite très importants pour régler les situations et du coup c'est un peu un recul au niveau du budget. Ensuite, il y a les fuites d'eau aussi. »

Mme Papyle « La part du budget est insuffisante ! »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal puisque c'est une communication, il n'y a pas de vote.

VOTE : PREND ACTE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2022_29_06_12 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS - AVIS DE LA COMMUNE.

M. Boutleux informe des modifications statutaires de la C.A.B. et les soumet à l'avis de l'Assemblée plénière.

M. Boutleux précise que pour la Crèche, la Rochette, le terrain du Bon Air, c'est la C.A.B. qui effectue les travaux mais ce n'est pas la C.A.B. qui décide : il y a consultation des techniciens des Communes. Il y a des réunions entre les Elus et les Techniciens des Communes.

M. Sergent « Faut avouer que le texte, il est ... »

M. Boutleux « En fait les phrases les plus importantes sont afin de sécuriser sur un plan juridique ecetera »

Mme Papyle « Ces schémas partenariaux, ils existent ? »

M. Boutleux « Oui. »

Mme Papyle « On est amené à se prononcer là-dessus si je comprends bien ! »

M. Boutleux « Non, non c'est-à-dire que les schémas existent mais ce n'était pas dans les statuts. C'est juridique, cela ne change rien à ce qui se passe actuellement. »

Mme Papyle « Non mais quand vous avez présenté la note de synthèse et la délibération j'ai ri ! ». Mme Papyle procède à la lecture de la synthèse et reprend « Donc la C.A.B, elle décide et elle dit bon il faudrait peut-être de l'avis des Conseils Municipaux. Je pense quand même que sur un mode démocratique, on peut peut-être mieux faire. Les schémas moi je ne les connais pas. »

M. Boutleux « Cela fait un moment qu'on travaille en concertation pour ces schémas. Moi je vous dis ce qui s'est passé à la C.A.B. afin de sécuriser sur le plan juridique. »

Mme Papyle « Ça, j'ai bien compris. »

M. Sergent « On a peur aussi que la Ville perde un peu d'autonomie. Qu'elle ne soit pas à l'initiative. »

M. Boutleux « Je peux vous dire à chaque fois que jusqu'à maintenant c'est nous qui avons décidé à la C.A.B. Par exemple la signalisation sur le terrain du Bon Air »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait encore des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : **26 VOIX « POUR »**
 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

DELIBERATION N° 2022_29_06_13 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Mme Papyle « Avant de passer aux questions diverses, une question est-ce que tout le conseil municipal en entier était invité à la commission générale de lundi après-midi ? »

M. le Maire « Bien sûr, tout le monde était invité ! »

Mme Papyle « Et pourquoi ne pas avoir présenté un certain nombre de projets au Conseil Municipal de ce soir où il y a du public ? »

M. le Maire « Ça va être présenté une prochaine fois. »

M. Boutleux « On a voulu d'abord les présenter aux Elus puisque vous nous avez dit quelques fois que vous étiez en retard pour les connaissances. »

Mme Papyle « Je peux poser une question puisque je n'étais pas là, n'ayant pas eu l'invitation ! »

M. le Maire « Si vous l'avez eu l'invitation ! »

M. Boutleux « Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas eu l'invitation ! »

Mme Papyle « Je n'ai pas eu l'invitation ! »

M. le Maire « Non vous n'avez pas ouvert ou su ouvrir l'invitation par mail. »

Mme Papyle « Non, j'ai demandé à ce qu'on m'envoie sur la messagerie perso les documents jusqu'à présent cela fonctionné et là, ça n'a pas fonctionné. »

M. le Maire « C'est que vous avez un problème chez vous alors. »

Mme Papyle « Non ce n'est pas un problème chez moi, je reçois d'autres documents ! »

M. le Maire « Tout le monde les a reçu sauf vous ! »

Mme Papyle « Apparemment, on a verrouillé le système de sécurité de la mairie. »

M. le Maire « Donc vous n'êtes pas venu en mairie chercher vos nouveaux codes, chose que les autres ont fait. Vous avez transmis votre mail perso, ça vous a été envoyé sur votre boîte mail perso. Ça vous a été transmis également dans la boîte aux lettres au niveau de l'accueil. »

Mme Papyle « Non on ne l'a pas eu. Enfin bref, puis-je poser une question ? »

M. le Maire acquiesce.

Mme Papyle « Concernant le projet qui a été présenté par voie de presse et dont les Wimereusiens ont eu connaissance, ce qui est discutable de mon point de vue, combien vous estimez le montant de ces travaux ? »

M. le Maire « Quels travaux ? »

Mme Papyle « Les travaux de requalification des quais ! »

M. le Maire « C'est écrit dans la presse. »

Mme Papyle « Non ce n'est pas écrit dans la presse. »

M. Boutleux « Sur le mandat actuel on a mis en investissement 8 millions d'euros pas seulement pour les quais en ayant fait 5 millions d'euros d'emprunt. On en a déjà fait 2,5 millions d'emprunt donc il n'y a plus que 2,5 à prendre. Et avec ça on arrive à une capacité de désendettement de la Ville de 4,05 ans. Les chiffres je vous les ai donnés. »

M. Sergent « Oui je les ai eu mais on ne vit pas ensemble. »

L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser leurs **questions orales**.

QUESTION N° 1 posée par Mme Rousseau

Le journal « Le Monde » a publié récemment un article sur la qualité de l'eau potable. Les Hauts-de-France sont en particulier ciblés par la présence de molécules issues de la transformation des pesticides.

Qu'en est-il de l'eau du robinet livrée à Wimereux ?

Peut-elle être bue en toute confiance ?

Réponse de M. le Maire :

Tous les mois, l'agence Régionale de Santé adresse à la Communauté d'agglomération du Boulonnais et à la Mairie, un rapport concernant la « qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ». En date du 27 septembre 2022, nous venons de recevoir les résultats du dernier prélèvement. Ils concluent à « une eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres relevés ». Chaque bulletin mensuel est porté à la connaissance du public soit par voie d'affichage (jusqu'au 1^{er} juillet 2022), soit par voie électronique sur le site internet de la ville depuis le 1^{er} juillet 2022.

QUESTION N° 2 posée par Mme Rousseau

Notre station a été très fréquentée cet été.

Peut-on avoir des éléments statistiques sur le stationnement des véhicules. Y-a-t'il eut une amélioration par rapport aux années « avant confinement ?

La police municipale a-t-elle verbalisé ?

La fourrière est-elle intervenue ?

Réponse de M. le Maire :

Concernant les mois de juillet et d'août, 505 Forfaits Post Stationnement (payant) ont été dressés. Pour la même période, 308 infractions concernant le stationnement gênant ont été constatées. Depuis le début de l'année, 12 procédures de mise en fourrière ont été ou sont mises en œuvre. Au-delà des chiffres, je crois pouvoir dire que nos objectifs ont été atteints : véritable « turn-over » dans les secteurs payants qui permet aux riverains de se garer, succès de la navette des plages, utilisation du parking sud, moins d'infractions au stationnement, même s'il reste encore à faire.

QUESTION N° 3 posée par Mme Rousseau

Wimereux connaît une affluence de touristes qui confirme sa vocation de cité balnéaire. Cependant la Commune perd inexorablement des habitants faute de logements accessibles.

Avez-vous une politique d'urbanisme qui permette de concilier tourisme et démographie stable ?

Réponse de M. le Maire :

Dès notre élection, nous avons dit que le maintien de notre population était notre priorité. Nous voulons privilégier les résidences principales, synonymes de population permanente,

- celle-là même qui va scolariser ses enfants dans nos écoles,*

- celle-là même qui consomme dans nos commerces et donc les soutiennent,
- celle-là même qui fait vivre notre station tout au long de l'année, et pas seulement pendant les vacances scolaires,
- celle-là même qui donne sens à des vies de quartiers.

Forts de cette volonté, nous mettons en œuvre un ensemble de mesures.

Parmi celles-ci, il s'agit de s'opposer à des projets dont nous savons qu'ils ne vont pas produire des résidences principales. C'est le sens des deux délibérations prises à l'unanimité au mois de juin dernier par lesquelles nous nous sommes opposés à la vente d'une 50 aine de logements sociaux. C'est le sens des refus de certains permis de construire...

Parfois, le dialogue en amont est possible.

Je vais vous donner un exemple concret : celui d'un terrain situé chemin des oies (maison dite « au toit de chaume »). Le premier promoteur voulait y mettre une densification inacceptable par rapport aux attentes de la ville (maisons mitoyennes, collectifs). Nous l'avons rencontré, nous nous y sommes opposés et le projet s'est transformé en 13 parcelles de maisons individuelles avec un nouveau promoteur. Toutes sont attribuées à des familles en résidence principale.

D'autres pistes qui concernent une adaptation de la réglementation d'urbanisme sont à l'étude.

Pour autant, nous sommes conscients que Wimereux est composée de résidences secondaires qui la font vivre.

Il n'est pas dans nos intentions d'aller contre l'existant. Il s'agit plutôt de le maîtriser, car la ville compte déjà beaucoup de résidences secondaires.

Selon le recensement de notre population en 2019, 4.909 logements ont été comptabilisés. 56,7 % sont des résidences principales, 36,7 % sont des résidences secondaires.

Autre sujet de préoccupations : celui du développement des meublés de tourisme.

A la différence des résidences secondaires, nous sommes dans une démarche spéculative, économique. Il s'agit d'un problème national qui concerne tous les territoires touristiques qui commencent à s'organiser.

Il y a des réponses locales, des collectivités qui ont mis en place des mesures comme la compensation, mais cela concerne les villes de plus de 200 000 habitants. Certaines sont effectives (Paris, Bordeaux, Nice par exemple), d'autres ont vu leur mesure annulée (Communauté d'Agglomération du Pays Basque).

D'autres comme Saint Malo ou Lyon ont choisi la déclaration obligatoire de changement d'usage (immédiate ou à partir de 120^{ème} nuitée) avec la mise en place de quotas par quartiers.

Si des mesures contraignantes sont mises en œuvre, se posera également le problème du contrôle et les moyens humains qu'il faudra dégager.

A ce stade, nous recueillons toutes les informations pour mettre en œuvre celle qui sera conforme à la réglementation et le mieux adapté à notre Cité.

Est-ce que la réponse doit se faire au niveau communal ou au niveau de l'intercommunalité ? M. Boutleux, notre représentant au sein de l'Office de Tourisme

Intercommunal vient de reposer la question à la dernière réunion du comité de direction.

La réponse doit-elle être nationale ? J'ai personnellement rencontré, il y a 15 jours, notre Député Jean-Pierre Pont qui m'a promis d'intervenir auprès des services ministériels.

Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes » afin de poser leurs questions orales.

QUESTION N° 1 posée par Mme Papyle

Nous avons évoqué lors d'un précédent conseil, à l'occasion d'une question orale, les problèmes de stationnement rencontrés par certaines personnes vivant dans d'autres communes mais travaillant à Wimereux, au service de personnes âgées.

Ainsi, certaines personnes interviennent souvent pour peu de temps et ont des difficultés pour se garer et elles n'ont pas forcément de moyens financiers prévus par leur employeur ou suffisants pour payer un stationnement coûteux.

C'est ainsi que nous avons posé la question en ces termes :

« Trouvez-vous juste que le personnel soignant et aidant de personnes âgées qui vivent avenue Foch et dans ce quartier ne puisse pas avoir un accès facilité au stationnement, facilité qui lui permettrait d'effectuer dans de bonnes conditions son travail ?..

Trouvez-vous juste qu'une personne possédant un logement de résidence secondaire avenue Foch puisse bénéficier d'un abonnement de résident quand un habitant, occupant un logement principal aux abords de cette même avenue, ne puisse pas en bénéficier ? »

Vous aviez alors répondu :

Réponse de M. le Maire :

Oui, nous avons eu des retours négatifs de certains administrés. Nous les avons reçus, nous avons écouté, pris en compte les demandes et y avons apporté une réponse. Ainsi, le bénéfice du pass « riverains » a été étendu aux habitants des rues perpendiculaires. Nous avons mis en place la navette des plages pour que chaque Wimereusien, quel que soit le quartier où il habite, puisse l'utiliser gratuitement pour se rendre sur le front de mer.

De fait, vous n'aviez pas répondu à la problématique des personnels travaillant aux services des Wimereusiens, ni des personnels exerçant dans les commerces et autres entreprises de service.

Or, nous avons été sollicités à plusieurs reprises par des habitants sur cette question pour laquelle aucune solution visiblement n'a été proposée.

Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous considérer ce sujet en réfléchissant, par exemple à la possibilité de bloquer un espace de parking qui permettrait aux différents salariés exerçant leur activité sur la commune de pouvoir se garer facilement, comme cela se fait dans d'autres communes ?

Réponse de M. le Maire :

Notre position n'a pas changé. Nous sommes à l'écoute des problèmes soulevés dans la mise en place de cette mesure novatrice. Certains ont permis une décision rapide, comme celle de faire bénéficier le pass riverains aux habitants des rues adjacentes qui sont dans l'extension prévue en 2023 ou encore les professions médicales qui intervenaient dans le périmètre. D'autres situations sont plus complexes à mettre en œuvre. En ce qui concerne les professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées ou souffrantes, le bureau municipal s'est prononcé, le 17 juin dernier, pour la mise en place du dispositif inspiré de celui en vigueur dans la Commune de Boulogne / mer.

Il s'agit d'un caducée annuel collé sur le parebrise du salarié avec le numéro d'immatriculation du véhicule. Une affiche prouvant l'intervention au domicile doit être présente. Nous avons rajouté l'apposition un disque horaire.

La solution est en cours de déploiement.

QUESTION N° 2 posée par Mme Papyle

Des habitants ont observé durant cet été l'utilisation des douches sur la digue et nous ont fait part de leurs questions.

En effet, beaucoup de personnes utilisent la douche pour se rincer uniquement les pieds et matériels nautiques, comme les paddles. Or les douches sont inadaptées à cette utilisation et obligent ces utilisateurs à utiliser des moyens parfois peu accessibles, consommant ainsi plus d'eau qu'il n'en faudrait.

Quelles solutions envisagez-vous pour palier à ce problème pour contribuer à une économie de consommation d'eau, dans un contexte local où il est reconnu, dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de notre territoire, qu'en période de sécheresse et estivale notre ressource est menacée, et ce alors que certaines communes balnéaires n'ont pas attendu d'arrêté préfectoral pour participer à la préservation de la ressource en eau ?

Réponse de M. le Maire :

Vous me dites que les douches de la digue sont inadaptées au nettoyage des matériels nautiques et vous me demandez d'y remédier. Ma réponse est claire : je ne le ferai pas, car si c'était le cas, ce serait accepter une consommation d'eau indécente en cette période de sobriété. Pour cela, je vous invite à prendre une cotisation au Club nautique de Wimereux. Je rajouterai enfin que nous avons mis en place un système permettant de limiter le débit des nouvelles douches.

QUESTION N° 3 posée par M. Sergent

La recherche de la sobriété impose une gestion communale énergétique et des ressources naturelles (eau, air, biodiversité etc...) indispensable aux contraintes climatiques, écologiques et bien sûr économiques de la commune (« A trop faucher la nature se taille »... À trop tondre) Nous vous demandons donc la fourniture du rapport sur le diagnostic énergétique des installations et bâtiments communaux.

Quels mesures et moyens mettez-vous en œuvre pour réduire les consommations en énergie et eau de la ville ? : avez-vous programmé la mise en œuvre et dans quels lieux :

- De Panneaux photovoltaïques
- D'Isolations De Moyens adaptés de productions de chaleur
- De Récupération des eaux de pluie et leur utilisation.

Pour exemple de dysfonctionnement des réseaux d'assainissement : cet été lors des pluies des 23 et 24 septembre les rues « Quai d' Hazebrouck » et « Pierre Henri Wimet » furent à nouveau inondées ; des garages rue P.H Wimet furent envahis brutalement par 10 cm d'eau usée provenant des regards des eaux de pluie dont les plaques s'étaient soulevées, libérant un amalgame de papier hygiénique et autres matières...

Ces phénomènes ont été signalés à la ville et la C.A.B depuis de nombreuses années et cet été, par mail, à monsieur le Maire.

- De Véritables rejets séparés des eaux usées eaux vannes des eaux de pluie évitant le traitement global en station d'épuration (vous direz, sûrement que c'est la CAB qui en est responsable..).
- De Diminution d'utilisation des éclairages publics ; - De Gestion mesurée de la biodiversité (imposez- vous la création d'espaces verts de plantations d'arbres feuillus hors des quotas urbains réglementaires ?)

Réponse de M. le Maire :

En matière d'économie d'énergie, la ville n'a pas attendu d'y être obligée. Elle s'y est engagée de longue date. Elle a été l'une des premières dans l'agglomération boulonnaise, il y a 15 ans, à mettre en place un plan pluriannuel de rénovation de son éclairage public.

Depuis 5 ans, des leds sont systématiquement posées, ce qui représente une économie de 60 % par point lumineux. Quand cela est possible, des luminaires sont supprimés.

La nuit, pendant 8 heures, la puissance est diminuée de 50 %, ce qui représente, par point lumineux, 50 % d'économie.

Sur les 14 dernières années, la puissance installée est passée de 211 kilowatts à 139,41 en 2021 (44 % de baisse).

Nous avons décidé de faire adhérer la ville à deux groupements de commande portés par la Fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais, ce qui va nous permettre de maîtriser collectivement le prix de l'électricité et celui du gaz.

Concernant la ressource en eau, en 2021, nous avons adopté un plan de Gestion Différenciée des espaces verts et naturels. Celui-ci permet de donner des priorités de gestion et d'entretien, ce qui impacte l'arrosage qui n'est plus systématique.

La Ville a recours à des techniques permettant de limiter la consommation d'eau :

- ***investissement plus conséquent dans l'achat de plantes vivaces, recours à la technique de paillage des massifs avec cosses de cacao, Sarrazin, pailléo, paillettes de chanvre, limitant l'arrosage,***
- ***paillage des massifs, arbustes, arbres (grâce au broyage des branches coupées en élagage).***

Un service dédié (« gestion différenciée et développement durable ») a été créé en 2020 au sein des Ateliers municipaux avec un agent référent permanent.

De même, la Ville s'est dotée d'un système d'arrosage au goutte à goutte : les plantes dans les serres et tunnels sont arrosées par des rampes avec brumisateurs. En ce qui concerne les bâtiments communaux, la Ville a commencé en 2009 un programme de récupération des eaux pluviales pour usage des bâtiments et des sites d'implantation.

Des cuves pouvant recueillir jusqu'à 40 m³ ont été implantées au camping municipal l'Olympic et au Tennis Club de Wimereux.

Cette dernière qui n'était plus utilisée le sera de nouveau dès l'année prochaine. Nous venons d'implanter une nouvelle cuve de 30 m³ aux Jardins de la Baie Saint Jean ce qui nous a permis cet été, entre autres, d'arroser le rond-point des Canadiens.

Nous entendons poursuivre ces implantations dans les années à venir.

Lors de la réunion de la Commission générale ce lundi 26 septembre, nous vous avons proposé d'autres pistes de réflexion. Elles consistent :

1. Agir sur les consommations d'énergie :

○ Chauffage.

- Baisse de la température des bâtiments publics (hors Nougatine, écoles maternelles / primaires) de 1 ° (1° de moins = 7 % d'économies).*
- Gestion contrôlée (badges...)*
- Calorifusage des tuyaux*

○ Eau.

- Techniques de récupération des eaux pluviales : cuves, autres (bâches sur bâtiments publics),*
- Régulateur de robinets,*

○ Electricité :

- Développement des LED dans les bâtiments,*

○ Eclairage public :

- Remplacement des ampoules à fortes consommation par des LED*
- Fermeture totale partielle de :*
- L'éclairage public,*
- L'éclairage de parement,*
- L'éclairage exceptionnel : lié aux illuminations de fin d'année, lié aux manifestations*

○ Essence / gasoil :

- Développer les véhicules / engins électriques,*
- Mutualiser / limiter les déplacements,*
- Ajuster le nombre de véhicules aux véritables besoins des services,*

○ **Pour les investissements 2023 :**

- *Mettre en place un programme spécifique visant à diminuer la consommation d'énergie,*
- *Dans les autres investissements, inclure un critère d'économie d'énergie.*

2. Agir sur les comportements.

- *Faire gérer par l'utilisateur exclusif d'une salle communale les fluides,*
- *Campagne de sensibilisation des usagers, au premier rang desquels les agents communaux / les élus (impliquer le CHSCT ?) : consommation, comportement, formations à la conduite « douce », « écoresponsable »...*
- *Aider les wimereusiens défavorisés à confectionner des choses les aidant à maîtriser la consommation d'énergies, via le CSC ? Exemple : confection de doubles rideaux*
- *Mise en place, pour les bâtiments, d'un suivi des consommations pour être réactif en cas de problème : fuites, surconsommation anormale...*

3. Mettre en place des indicateurs de suivi des économies à faire et celles réalisées.

QUESTION N° 4 posée par M. Sergent

Les résidences secondaires et locations estivales prolifèrent et impactent un juste équilibre de la vie des habitants ; preuve en est des destinations plus que possibles des futures constructions , jouxtant l'immeuble Belle Époque (maison Rose) , le 19 rue Jeanne d'Arc (contesté par l'ABF et M. Sintive conseiller de la Ville... et malgré le recours ...), projet de logements en sortie nord de la ville .

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour endiguer ces deux problèmes ? Pour ne citer que quelques exemples d'actions significatives de villes : Locations saisonnières, la ville de St Jean de Luz par application du jugement du T.A de Pau, ordonnance du 16 septembre 2022, les villes de Biarritz et St Malo. Les mesures prises par la ville d'Argenton résumant l'ensemble des actions concrètes et globales que se doivent de mettre en œuvre les communes dignes de ce nom dont Wimereux !

Réponse de M. le Maire :

Les réponses ont déjà été apportées.

QUESTION N° 5 posée par M. Sergent

Qu'en est-il de votre opposition à la vente des quelques 25 logements sociaux par le bailleur? Respectez- vous vous les quotas de 25% ? Payez-vous une taxe de non-respect ? Si oui quelle est- elle?

Réponse de M. le Maire :

A notre connaissance, les logements n'ont pas été mis en vente. Concernant les quotas à respecter, contrairement à ce que vous dites, la ville doit respecter le seuil de 20 % de Logements Locatifs Sociaux et non 25 %.

Il s'agit en effet d'un régime dérogatoire dont bénéficie le Département du Pas-de-Calais, considérant que la tension sur le logement social y est moins forte qu'ailleurs. Le taux de Logements locatifs sociaux de la Ville est un peu au-dessus des 22 %. Comme tous les ans, nous sommes en procédure contradictoire avec les services de la Préfecture concernant l'évaluation du nombre de logements concernés. Nous devrions conforter ce taux. De fait, la ville de Wimereux ne subit pas de prélèvement tel que prévu à l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitat.

QUESTION N° 6 posée par M. Sergent

Vous annoncez 1 129 usagers de la Navette des plages. Quid de l'ensemble des habitants ? (résultats bien mince d'utilisateur par trajet!) quel en est le bilan financier et humain ?

Réponse de M. le Maire :

En réunion de commission générale de ce lundi 26 septembre, à laquelle chaque composante du conseil était représentée, nous avons présenté le bilan de fonctionnement de cette navette des plages. Là encore, vos sources ne sont pas correctes, puisque ce n'est pas 1 129 passagers, mais plus du double (2 425) de personnes qui ont emprunté la navette. L'étude des statistiques démontre que le service est monté en puissance au fur et à mesure qu'il a été connu par la population et qu'il a manifestement bénéficié à des Wimereusiens.

Comme nous l'avons dit dès le début, il s'agissait d'une première étape. Nous allons l'analyser, corriger ce qui doit l'être pour envisager sa reconduction en 2023.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 05.

Le 05 octobre 2022.

Vu, le D.G.S.
(Signature)



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.



La secrétaire de séance,
Ludivine DAUSQUE.

(Signature)